

Accompagnement à la grossesse et à l'évolution de l'enfant : quels sont vos droits en France ?

De la grossesse aux premières années de vie de l'enfant, les parents bénéficient de nombreux droits en matière de santé, d'accompagnement social et d'aides financières. Ces dispositifs visent à protéger la mère, soutenir les parents et favoriser le bon développement de l'enfant.

Les droits pendant la grossesse

Un suivi médical pris en charge

En France, la grossesse ouvre droit à un accompagnement médical renforcé :

- examens médicaux obligatoires,
- échographies et suivi prénatal,
- accompagnement par médecin ou sage-femme.

Ces soins sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie à partir de la déclaration de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement.

 La déclaration de grossesse doit être faite avant la fin du 3^e mois pour ouvrir tous les droits (soins et prestations familiales).

Un accompagnement personnalisé

Les parents peuvent bénéficier :

- d'une sage-femme référente,

- d'un suivi à domicile après la naissance,
- d'un carnet de maternité gratuit pour coordonner le suivi médical et social.

Les droits professionnels

La grossesse donne accès à des protections spécifiques :

- congé maternité (environ 16 semaines pour une première grossesse simple),
 - protection contre le licenciement,
 - adaptation possible du poste de travail.
-

Les droits à la naissance et pendant la petite enfance

Les aides financières pour les parents

Dès la grossesse et la naissance, plusieurs aides existent via la CAF :

- la prime à la naissance,
- l'allocation de base pour les dépenses de l'enfant,
- le complément mode de garde,
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (congé parental).

Ces aides font partie de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

La CAF propose également un accompagnement global appelé "Parcours arrivée de l'enfant" pour orienter les parents vers leurs droits et services.

L'accompagnement du développement de l'enfant

Suivi médical et prévention

Après la naissance, l'enfant bénéficie :

- d'un suivi pédiatrique régulier,
- d'examens de santé obligatoires,
- de visites à domicile possibles avec une sage-femme.

Ces dispositifs visent à surveiller la croissance, la santé et le développement de l'enfant.

Soutien à la parentalité

Les parents peuvent être accompagnés par :

- la PMI (Protection maternelle et infantile),
- les travailleurs sociaux,
- les relais petite enfance et services de la CAF,
- les structures d'accueil de la petite enfance.

Ces services apportent conseils, soutien éducatif et orientation selon les besoins de la famille.

En résumé : vos droits essentiels

- ✓ Un suivi médical gratuit et renforcé pendant la grossesse
- ✓ Une protection professionnelle et des congés spécifiques
- ✓ Des aides financières dès la naissance
- ✓ Un accompagnement parental et social
- ✓ Un suivi de santé et de développement pour l'enfant